



MUNICIPALITÉ  
DE  
CHARDONNE



Chardonne, le 25 septembre 2017

**Préavis n° 05/2017-2018 relatif au  
budget 2018 de la Communauté  
intercommunale d'équipements du  
Haut-Léman (CIEHL)**

---

Au Conseil communal de Chardonne

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**1. OBJET DU PREAVIS**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour approbation le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

**2. LA CIEHL**

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Jusqu'en 1992, celles-ci ont versé le montant minimum prévu par la convention, soit Fr. 5.- par habitant. En 1992, elles ont décidé d'augmenter leur contribution à Fr. 7.50. Mais, dès 1995, compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines communes, la contribution a été rétablie à Fr. 5.- par habitant.

Rappelons que les communes partenaires ont fixé la procédure suivante pour l'utilisation du fonds :

- ⇒ Demande d'une ou de plusieurs communes maîtres d'œuvre, adressée par leur municipalité au Conseil administratif de la CIEHL;
- ⇒ Examen par le Conseil administratif et proposition aux municipalités;
- ⇒ Reconnaissance unanime, par les conseils communaux, du caractère d'intérêt public régional d'un projet, qui emporte leur accord sur le principe du subventionnement par la CIEHL;
- ⇒ Fixation, par les municipalités, du montant et des modalités d'une subvention de la CIEHL.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional.

Rue du Village 19 – CP 31 – 1803 Chardonne

Tél. 021 921 49 24 – Fax 021 922 59 04 – E-mail: [commune@chardonne.ch](mailto:commune@chardonne.ch) – [www.chardonne.ch](http://www.chardonne.ch)

Suite à l'adoption par tous les conseils communaux et à la ratification par le Conseil d'Etat le 5 mars 1997 du préavis concernant la modification de la convention afin d'en élargir le but, son application a été étendue à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

### **3. BUDGET 2018**

Une proposition d'augmentation de la contribution des communes à Fr. 10.- par habitant a été débattue et acceptée par le Conseil administratif, puis soumise aux dix municipalités de la Riviera fin juin 2017. Cette proposition a été établie sur la base de prévisions budgétaires pour la législature 2016-2021, en regard des objets / projets susceptibles d'être présentés, respectivement d'être reconnus d'intérêt public régional, et d'obtenir une participation financière de la CIEHL.

N'ayant pas obtenu l'accord unanime des municipalités sur une telle proposition d'augmentation, le budget 2018 de la CIEHL prévoit donc de maintenir la contribution des communes à hauteur de Fr. 5.- par habitant. Le montant des revenus s'élève par conséquent à Fr. 398'795.-, auxquels s'ajoutent Fr. 200.- d'intérêts.

Concernant les charges, un montant total de Fr. 147'000.- est porté au budget 2018, pour la suite des travaux "transports et urbanisation".

A ces charges s'ajoutent :

- les frais bancaires pour un montant de Fr. 100.-;
- les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de Fr. 13'000.-.

Comme déjà précisé dans le cadre des préavis relatifs aux budgets 2016 et 2017 de la CIEHL, il s'agit d'un montant forfaitaire.

#### Suite des travaux transports et urbanisation

Précisons que les principales étapes relatives au projet d'agglomération (PA) Rivelac ont été présentées régulièrement dans les préavis sur les budgets et les rapports d'activités de la CIEHL, ainsi que par d'autres canaux d'information, tels que le bulletin d'information sur la pré-étude du PA T/U Rivelac (avril 2010), les rapports d'activités annuels de la CORAT et du SAI, des informations - communications spécifiques (août 2011 / janvier 2013 / mai 2013 / août 2013 / juin 2014) et le site internet du SAI ([www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)) mis régulièrement à jour.

Il est toutefois rappelé que tous les points inscrits au budget sous l'intitulé générique susmentionné découlent du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac (PA Rivelac), déposé fin 2011.

#### *Mandat de coordination générale à l'échelle de l'agglomération Rivelac*

Suite à la décision de la Confédération (CH) de ne pas cofinancer le PA Rivelac, les partenaires de l'agglomération ont renoncé à déposer un PA de 3ème génération, mais ont toutefois souhaité poursuivre la coordination / collaboration entre eux, par des rencontres 1 à 2 fois par an. Les partenaires ont fixé les modalités de fonctionnement et de financement de cette nouvelle forme de travail en automne 2014 et ce, pour la période 2015 - 2018.

Ainsi, le mandat de coordination générale octroyé en 2012 a été renouvelé sur la base d'un cahier des charges simplifié.

L'essentiel de ce mandat est d'assurer une vision d'ensemble des travaux menés par chaque secteur géographique (Riviera / Veveyse / Haut-Lac), et d'assurer le suivi auprès des organes de pilotage de l'agglomération (Bureau technique de coordination et Comité de pilotage). Par contre, le principe de la répartition financière entre partenaires validé en 2012 est resté identique (50% canton, 50% reparti entre les 15 communes partenaires). L'offre du bureau qui a été admise par l'ensemble des partenaires est de l'ordre de Fr. 20'000.- par année (pour la période 2015 - 2018).

⇒ Un montant de Fr. 7'000.- est porté au budget 2018 de la CIEHL, concernant la participation de la Riviera à la poursuite du mandat de coordination générale de l'agglomération Rivelac.

#### *Mandat d'appui et de coordination technique à l'échelle de la Riviera*

Il est rappelé que les municipalités via la CORAT notamment, ont confirmé leur volonté de poursuivre le travail de coordination transports-urbanisation, sur la base du PA Rivelac. Pour cela, un mandat d'appui et de coordination technique a été octroyé au bureau team+ dès l'automne 2012. Ce mandat a permis de dégager les axes de travail concrets à mener par la Riviera et d'en assurer la coordination et le suivi technique. Cet appui technique a été particulièrement important pour les 3 mandats d'études octroyés depuis 2013, soit l'étude d'accessibilité Ouest de l'agglomération ou chantier URB 7 du PA (2013-2014), l'étude du schéma directeur d'aménagement de la RC 780a de Chardonne à Veytaux (2015-2016) et l'étude sur le développement du réseau de transports publics de la Riviera (2015-2016).

En ce début de législature, la CORAT a confié au bureau team+ la mission de s'atteler à la problématique du stationnement, dans le sens d'une harmonisation potentielle à l'échelle de la Riviera. En l'état des réflexions, certains points demandent à être approfondis, comme celui des P+R (Park & ride) et en corollaire, celui de l'origine-destination du trafic.

Le montant de Fr. 50'000.- porté au budget 2017 de la CIEHL n'a pas été dépensé, dans l'attente des constats et diagnostic du bureau team+. Il serait par contre opportun de disposer d'un montant en 2018, afin d'obtenir des réponses plus concrètes aux points mentionnés ci-dessus.

⇒ Un montant de Fr. 40'000.- est porté au budget 2018 de la CIEHL, pour la poursuite du mandat d'appui et de coordination technique du secteur géographique de la Riviera.

⇒ Un montant de Fr. 100'000.- est également porté au budget 2018 de la CIEHL, afin de pouvoir approfondir les aspects relatifs à la problématique du stationnement.

**En synthèse des mandats et projets s'inscrivant dans la suite des travaux "transports et urbanisation" à mener sur la base du PA Rivelac, un montant de Fr. 147'000.- est porté au budget 2018 de la CIEHL.**

#### Espace régional des Pléiades

Il est rappelé qu'un préavis spécifique relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades à Blonay, a été déposé dans les dix Conseils Communaux (CC) début 2016, puis adopté par les dits conseils au printemps 2016.

Les travaux ont débuté en octobre 2016. A fin août 2017, le bâtiment était hors d'eau et hors d'air; les travaux d'aménagement intérieurs ont donc débuté, respectant ainsi le planning établi qui prévoit une ouverture pour la fin de l'année 2017. Par conséquent, la contribution de la CIEHL de Fr. 600'000.- devrait être versée fin 2017, et rien n'est donc inscrit au budget 2018.

#### 2m2c

Par souci de transparence, il est en outre précisé que la commune de Montreux a d'ores et déjà annoncé le dépôt d'une demande de participation pour les travaux de rénovation du 2m2c prévus à l'horizon 2020-2022.

#### 4. CONCLUSIONS

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- VU** le préavis n° 05/2017-2018 du 25 septembre 2017 sur le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL);
- VU** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

d'adopter le budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Au nom de la Municipalité

Le syndic  F. Neyroud		Le secrétaire  M. Pethoud
---	--	--

Annexe : Budget 2018 de la CIEHL

Municipal délégué : M. Fabrice Neyroud, syndic

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS  
DU HAUT-LEMAN (CIEHL)**

**BUDGET 2018**

<b>REVENUS</b>			
Participation des communes membres (fr. 5.-- par habitant)			
	<i>nb d'hab.</i>		
- Blonay	6'116	30'580	
- Chardonne	2'916	14'580	
- Corseaux	2'212	11'060	
- Corsier-sur-Vevey	3'403	17'015	
- Jongny	1'488	7'440	
- Montreux	26'402	132'010	
- Saint-Légier-La Chiésaz	5'130	25'650	
- La Tour-de-Peilz	11'637	58'185	
- Vevey	19'605	98'025	
- Veytaux	850	4'250	
(état au 31.12.2016)	<u>79'759</u>	<u>398'795</u>	398'795
Intérêts sur placements et comptes d'épargne			200
<b>TOTAL DES REVENUS</b>			<b>398'995</b>

<b>CHARGES</b>		
Suite travaux transports-urbanisation		147'000
- Mandat coordination générale Rivelac		7'000
- Mandat appui et coordination Riviera (CORAT)		40'000
- Etudes relatives à la problématique du stationnement*		100'000
Frais bancaires		100
Frais d'administration de la CIEHL (montant forfaitaire)		13'000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>160'100</b>

<b>Résultat prévisible de l'exercice</b>	<b>238'895</b>
--	----------------

<b>CAPITAL</b>	
Capital prévisible au 01.01.2018	2'215'000
Excédent de recettes de l'exercice 2018	238'895
<b>Capital prévisible au 31.12.2018</b>	<b>2'453'895</b>

\* à préciser dans le cadre de la CORAT